

Image not found or type unknown



## Peut-on retirer un bien immobilier d'un contrat de mariage

Par **Aupio**, le **09/12/2014** à **10:49**

Bonjour

Avec ma femme nous avons contracté un contrat de mariage (communauté universelle) il y a quatre ans!

Ma femme et moi avons décidé d'un commun accord de retirer de ce contrat le bien immobilier que j'y avais apporté.

Est-ce possible ? Si oui, y a-t-il des impératifs à considérer et est-ce que le coût sera en fonction du bien apporté préalablement ?

merci pour votre réponse!

Aupio